



## COMMUNE D'ANNIVIERS

### ENQUETE PUBLIQUE

L'administration communale d'Anniviers soumet à l'enquête publique la demande présentée ci-après :

#### **Délivrance d'une autorisation d'exploiter**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Anniviers porte à la connaissance du public que Mme **Blanchy Hélène**, domiciliée à 1988 Les Collons, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	parcelle N° 128, au lieu dit « Le Bord », à St-Luc
Enseigne	:	Café-restaurant « <b>La Fougère</b> »
Prestations	:	Offre à titre commercial d'hébergement et de mets et/ou boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	:	de 08h00 à 23h00 la semaine de 08h00 à 24h00 le vendredi et samedi soir
Début de l'activité	:	dès autorisation communale
Propriétaire	:	Hoirie Hermann Salamin, St-Luc

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 11 décembre 2022.

Anniviers, le 11 novembre 2022

Administration communale d'Anniviers